YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service Garage
N° tél. : 01 69 49 77 28
N/Réf. : OC/TT/CB

DECISION N° 2018 / 26

OBJET : Mise en réforme et désaffectation du véhicule immatriculé AC 444 MW – de Marque MEGA.

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter le véhicule immatriculé AC 444 MW de marque MEGA, appartenant à la Ville d'Yerres,

DECIDE

DE PROCEDER à la réforme et à la désaffectation du véhicule immatriculé AZ 444 MW,

DIT de radier ledit véhicule auprès de la SMACL, compagnie d'assurance de la Ville,

DIT que la désaffectation dudit bien n'engage aucun frais pour la Commune.

Fait à Yerres, le 21 février 2018.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20180221-2018-26-AU
Date de télétransmission : 27/02/2018
Date de réception préfecture : 27/02/2018

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98